

Direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 janvier 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.455

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 décembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants sur support papier ou électronique :

- Copies de tous les mémorandums, notes, directives, politiques écrites ou autres documents écrits internes concernant l'application par de la Loi sur la laïcité de l'État, L.Q. 2019, c. 12 (la « Loi ») et en particulier ses articles 6 et 8;
- Copies anonymisées de toute correspondance (courriels ou lettres) envoyée aux candidats à un poste visé par la Loi au sein de la Santé et services sociaux, dans lesquelles la Santé et services sociaux indique que le ou la destinataire porte un symbole religieux et sera tenu de le retirer s'il ou si elle souhaite travailler pour la Santé et services sociaux;
- Copies anonymisées de toute correspondance (courriels ou lettres) envoyée aux candidats à un poste visé par la Loi au sein de la Santé et services sociaux, dans lesquelles la Santé et services sociaux indique que, le ou la destinataire refusant de confirmer qu'il ou elle retirera ou ne portera pas un symbole religieux, il ou elle n'est pas éligible à travailler pour la Santé et services sociaux;

... 2

- Copies anonymisées de toute correspondance (courriels ou lettres) envoyée aux employés à ces postes, dans lesquelles la Santé et services sociaux indique que, le ou la destinataire refusant de confirmer qu'il ou elle retirera ou ne portera pas un symbole religieux, il ou elle n'est pas éligible à continuer à travailler pour la Santé et services sociaux;
- Copies anonymisées de tous les griefs ou plaintes formulés par les employés actuels aux postes visés par la Loi ou les candidats à ces postes, ou leurs syndicats, en rapport avec l'application de la Loi par la Santé et Services sociaux;
- Tout document attestant de données ou statistiques concernant :
 - o Le nombre et le sexe des candidats à des postes visés par la Loi ayant refusé un emploi à la Santé et Services sociaux en raison de leur refus de se conformer à la Loi, ainsi que la nature du ou des symboles religieux portés par ces personnes;
 - o Le nombre et le sexe des employés à des postes visés par la Loi dont les dossiers d'employé ont été fermés par la Santé et services sociaux en raison de leur refus de se conformer à la Loi, ainsi que la nature du ou des symboles religieux portés par ces personnes. ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au premier point de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Concernant les autres points de votre demande, nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document y répondant.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,

Original signé
Martin Simard